



## Violence verbale sur un enfant et suite

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
Peut on tenter quelque chose contre de la violence verbale d'un adulte (beau père) envers un enfants de 5 ans et demi, en sachant que cela dure depuis 4 ans, pas de façon régulière, certes,et heureusement, mais c'est arrivé assez souvent pour être dérangeant. quand je parle de violence verbale c'est à dire : un ton très mechant en donnant un ordre : "dégage" avec un ton avec lequel on ne parle même pas à un chien errant,(alors que l'enfant n'a rien fait de grave) ou des insultes (bâtard) souvent ces mots là sont dit drectement à la mère (moi même) dans le contexte d'une dspute, mais devant l'enfant, souvent aussi de la discrimination par rapport aux autre enfants de la famlle s'accompagnant de réprimandes méchantes et injustifiées  
je n'ai pas de preuves, voilà le problème ! que puis je faire ?  
Merci de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Etes vous la mère de l'enfant?  
Est ce que vous vous êtes interposée entre ce monsieur et l'enfant?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Re bonjour  
oui je suis la mère et oui je m'nterpose toujours ce qui me retmbe dessus d'ailleurs car mon compagnon, c'est de lui que nous parlons est un manipulateur qui retourne toujrs les choses à son avantage, il n'empêche que mon fils est victme de violences verbales et ça ne peut plus durer  
merci de m'indiquer ce que je pourrais tenter

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends la situation et je ne vous cache pas que la solution première serait de quitter cet homme pour le bien être de votre enfant.  
Vous pouvez déposer plainte pour violence. Cependant vous risquez d'être considérée comme auteur de l'infraction de non assistance en péril.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Je ne comprends pas trop de quoi je serais l'auteur, de non assistance e,vers mon fils car je n'ai pas porté plante chaque les fois se sont passés ?  
merci de m'eclairer sur ce point

-----  
Par Visiteur

Madame

En fait en restant dans un situation qui compromet la santé psychique voir physique de votre enfant, vous pouvez être considérée comme responsable.

Ce n'est pas la question de porter plainte à chaque fois mais en tant que responsable légal vous devez faire en sorte que la situation cesse.

Cordialement

-----

Par Visiteur

Vous avez raison, mais ce n'est pas si simple quand on a des enfants en commun, j'aurais du réagir avant, certes merci en tous les cas

-----

Par Visiteur

Chère Madame

Loin de moi l'idée de porter un jugement moral.

Je comprends vos difficultés.

Sachez que si votre compagnon exerce également sur vous une violence psychique ou physique vous devez déposer plainte.

Cordialement

-----

Par Visiteur

Oui je sais, heureusement il n'a jamais été violent sur nous physiquement, il est même dans la vie de tous les jours plutot charmant, sauf quand il s'agit de mon fils, qui ne l'aime pas d'ailleurs, normal, et qu'il a cru pouvoir élever comme son fils quand nous nous sommes rencontrés, c'est à dire une éducation digne de l'armée, et comme mon fils a du caractère, il ne supporte pas qu'il ne soit pas docile comme ses enfants à lui, et il est tyrannique sur des points de la vie de tous les jours (obéissance, repas.....)j'ai quelques exemples assez choquants de son attitude et j'aurais du porter plainte immédiatement

merci en tous cas de votre réponse

cordialement

-----

Par Visiteur

Madame

Il est heureux qu'il ne soit pas violent.

Peut être pourriez vous essayer de raisonner ce Monsieur et faire un travail avec lui afin de le faire changer.

Au fait il est peut être davantage autoritaire que violent.

bien cordialement

-----

Par Visiteur

Autoritaire c'est sûr !!!! mais violent et mechant dans son langage auprès de mon fils, quand on dit à un enfant en hurlant comme un fou au point de le faire pleurer "dégage" ou quand on le traite de bâtard et qu'on le sort de table de force pour qu'il suive sa mère dehors, son yaourt à la main en pleurant, quand on fait timber son étagère de jouets pendant son sommeil, (les 3 plus "beaux" exemples sont là) à vous de juger sur le nom que l'on peut donner à ce comportement

-----

Par Visiteur

Chère Madame

Comme je vous l'ai déjà précisé je ne permettrais pas de porter un quelconque jugement de valeur et vous êtes la mieux placée pour apprécier la situation.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
je comprends et je ne vous demande pas de porter un jugement, mais, de par votre profession et d'après ce que je vous a écrit ,seulement mettre un nom sur ce que subit mon fils,et que je sache, si cela reomence, si je peux déposer une plainte, sans que mon compagnon passe, finalement, pour la victime, et moi la coupable d'avoir "laissé faire" en sachant que non,; je ne laisse pas faire et défend toujours mon fils , mais face à quelqu'un qui crie plus fort que vous,et qui retombe toujours sur ses pattes, ce n'est pas facile

cordialement

-----  
Par Visiteur

Madame

Je comprends.  
Votre compagnon exerce à l'encontre de votre enfant une violence psychologique donc vous pouvez déposer plainte.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci de toutes vos réponses !  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.  
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement